

Le Vœu de 1738

Nos ancêtres avaient l'habitude des épidémies qui étaient favorisées par le manque d'hygiène, l'entassement dans de petites pièces, la promiscuité avec les animaux (en 1644, Jeannette 10 mois a été tuée par un porc, dans sa maison). Mais en 1738, l'épidémie de « fièvre maligne¹ » surprend par sa rapidité. Elle débute le 22 février. Deux médecins sont appelés, le docteur Rossi qui reste 10 jours au village et a reçu 37 livres d'honoraires et le docteur André Cagnoli de Saint-Martin-Lantosque qui en a reçu 220². Mais leur intervention n'arrête pas l'épidémie qui continue. Au début avril, on décompte 38 morts, 3 par jour les 15, 21, 23, 24 mars, 1^{er} avril et même 4 par jour le 17 et 22 mars³. Devant l'impuissance des médecins à arrêter l'épidémie, le 6 avril, le conseil municipal décide de vouer le village à « Marie Immaculée et toujours vierge »⁴ et délégua pour en dresser l'acte, Pierre-Dominique Gioffredo, de feu l'avocat Jean-Honoré et Joseph Maurin. Le 8 avril, la cérémonie a lieu dans l'église paroissiale. Le conseil et la population y sont rassemblés. Le Saint

Sacrement est exposé sur le grand autel ainsi que le portrait de la vierge. Le notaire Antoine Malausséna dressait le procès-verbal. Le docteur André Cagnoli et Jean-François Nicolay étaient témoins⁵. Gioffredo et Maurin s'engagèrent à faire une neuvaine en faveur de l'Immaculée Conception avec bénédiction, chaque jour, du Saint Sacrement dans la paroissiale, afin d'obtenir de la grande main de Dieu la cessation du fléau qui désolait le

Handwritten signatures and text from the 1738 document, including names like Pietro Giblotta Bailo, Giovanni Nicolaj Conceptione, Antonio Formis Conceptione, Bartolomeo Evadio Conceptione, and Augustino Nicolaj Conceptione.

1 – Vraisemblablement une variété de grippe.

2 – Avec Cagnoli, il fallut plaider, l'intendant général n'autorisa le paiement qu'à la condition que Cagnoli fournisse le justificatif des médicaments qu'il avait fait parvenir aux Levensans.

3 – Actes de catholicité de Levens.

4 – « Dès le premier instant de sa Conception par Grâce et privilège unique du Dieu tout puissant, la bienheureuse Vierge Marie a été, en considération des mérites du Christ Jésus, Sauveur du genre humain, préservée de toute souillure du péché originel ». Le dogme de l'Immaculée Conception a été promulgué par la Bulle « Ineffabile » le 8 décembre 1854 par Pie IX. Mais la fête de la Conception a été célébrée en France, après l'Angleterre ou l'Allemagne, dès le début du XII^e siècle.

5 – A. D. A. M. E dépôt 29, BB7 page 90, le document est signé par le bayle Pietro Gilletta, les sindaci Maurin et Calviéra qui signent d'une croix ainsi que 2 autres conseillers, les 6 autres savent signer.

pays.

La cire devait être payée aux frais de la municipalité. Le voeu serait renouvelé dans trente ans, avec la même neuvaine, avant la fête de l'Immaculée Conception. Le curé était autorisé à faire, durant cette période, chaque année, une collecte, le jour qui lui paraîtrait le plus convenable, pour pourvoir à la dépense de la cire. À peine la neuvaine avait-elle commencée que le mal s'écartait brusquement¹. L'épidémie a fait une quarantaine de victimes.

Décès à Levens

1736	1737	1738	1739	1740	1741	1742	1743
43	28	74	13	23	51	38	25

Décès à Levens en 1738

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
3	9	28	14	4	1	1	5	4	0	4	1

Le voeu a été renouvelé en 1768. Dès que les cérémonies religieuses ont pu renaître, après le gros de la tourmente révolutionnaire, les habitants de Levens organisèrent le 9 décembre 1798, une grande cérémonie pour commémorer le voeu de 1738. Les autorités locales ont participé à cette cérémonie. Sur le procès-verbal de cette fête ont signé : Félix Cardon, Jules Sala, Louis Cardon, Boniface Faraut, prêtres ; Laurent Gilletta, commissaire du gouvernement ; Sébastien Roubaud, avocat, président de la commission cantonale ; Jean Giraud, agent municipal ; Honoré Suquet, Jean Raynaud, François Laurens, Étienne Laurens, Gilletta secrétaire de la mairie de Levens et notaire de La Roquette.

Le voeu a été renouvelé en 1828 et 1855, trois ans avant l'échéance trentenaire, car le pape promulgua solennellement à Rome, le dogme de l'Immaculée Conception et ordonna de célébrer ce grand événement, ce qui fut fait à Levens le 25 mars 1855. Le voeu sera renouvelé en 1888, 1918, 1948, 1978. Le 250^e anniversaire fut aussi fêté en 1988.

Le dernier voeu trentenaire, celui de 1978 a été contresigné par tous les participants. Après la signature de Mg. Mouisset, évêque de Nice et des autorités municipales, on peut décompter 394 signatures, dont celle de Jean-Baptiste Ferando qui signe « pour la 3^e fois J. B. Ferrando né à Levens en 1893, mutilé de la guerre 1914-1918, chevalier de la Légion d'Honneur »². Il est toujours le doyen des Levensans.

1 – Louis Cappatti « L'Éclairer de Nice » du 18 août 1941.

2 – Registre de la Fabrique de Levens, archives de l'église de Levens.